Cette déclaration est, du moins formellement, une reconnaissance explicite de la nécessité d'encourager les mécanismes régionaux et sous régionaux de paix et de sécurité. Car si dans cette Déclaration les États ont souligné le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte, il est certain qu'une telle coopération ne sera possible qu'avec des organisations régionales efficaces disposant des moyens de leur action. C'est seniement dans ces conditions que la complémentatité entre ces institutions pourra prendre son sens.

Un pas a été franchi pour sider à la réslisation des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire. En effet, il feut souligner l'importance du Rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration que le Secrétaire Général de l'ONU a présenté à l'Assemblée Générale et qui propose des menures concrètes dans ce seus. En ce qui concerne les priorités retenues pour l'Afrique, des mesures concrètes sont mises de l'avant pour remplir les engagements de la communauté internationale dans le sens d'un appui aux structures politiques et institutionnelles des démocraties africaines émergentes.

Fout on soulignant les progrès enregishés par les pays africains sur la voie de la démocratisation, le même document reconnaît la fragilité des processus, d'où la nécessité d'un cadre straségique d'action pour alder à la consolidation des acquis. Une telle consolidation ne se fera qu'avec une volonté ferme des voluments, ett premier rang ceux des pays atricains, de promotiveir les valeurs, idéaux et institutions démocratiques. Ainsi, parallèlement, il appeile au sentien à l'infriente pour la démocratiques. Ainsi, parallèlement, il appeile au propositions du Rapport du Secrétaire Général touchent également le second volet des priorités d'action en Afrique fixées par la Déclaration du Millénaire et institutions régionales africaines présentent pour la paix et la stabilité du confinent.

L'acqueil positif que les pays du G8 ont réservé au NEPAD et la mise sur pied d'un Plan d'action pour l'Afrique, à l'assue du Sommet de Kananaskis en juin 2002 au Canada, consutuent un premier pas dans cette direction. Les pays les plus industrialisés ont manifesté leur volonté d'aider au développement et au renforcement des mécanismes régionaux de prévention et de gestion des confirs pour permettre au continent de nouer avec une stabilité durable, us

## 2.2 Le Canada

le Convernement du Canada a récemment de conserve un Fonda de 500 millions de dollars au soutien des objectifs du plan d'action du GS pour l'Afrique. Le pays est déjà impliqué dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique par plusieurs formes d'actions. Le pays a fait montre d'activisme pour appuyer les efforts diplomatiques pour le réglement des conflits, les activités consolidation de la paix dans les situations post-conflit, les coérations de paix, la

<sup>12</sup> Nations Unice, Flan de compagne pour la mise en ceure de la dédection du millénaire, Rememt du Servitaire Cénéral, NY, Septembre 2001, document A/S6/226.

is GB. Plan d'action pour l'Afrique du GS, déclaration du Semmet de Kananaskis, juin 2002, disponible sur le site du GS du gouvernement du Canada : www.gB.gc.cs.

if il s'est egglement engage à accroître d'au moins s'is par an i aux endipenseu pendant les prochaînes ennées